

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAC 239** Subventions (6.500 euros) aux associations Gaby sourire, Génération Freedom Ride - Le Collectif, Les serruriers magiques et Ma goutte d'or pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Goutte d'Or (18e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Gaby sourire, Génération Freedom Ride - Le Collectif, Les serruriers magiques et Ma goutte d'or pour la réalisation de leurs actions en 2015 dans le quartier Goutte d'Or du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Gaby sourire, 12 rue Saint Mathieu 75018 Paris, pour le projet Quand une compagnie théâtrale s'invite dans votre immeuble. 1188 ; 2015-03400.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Génération Freedom Ride - Le collectif, 13 rue Cavé 75018 Paris, pour le projet Au-delà des façades, les femmes dans l'espace public de la Goutte d'Or. 3441 ; 2015-02827.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à Les serruriers magiques, 102 rue Clignancourt 75018 Paris, pour le projet Des ailes pour le dire. 11327 ; 2015-02916.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ma goutte d'or, 2 allée d'Andrézieux 75018 Paris, pour le projet Raconte-moi ton histoire. 121202 ; 2015-02116.

Article 5 : La dépense totale correspondante, soit 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**